



RÈGLEMENT COURSE « ALL'en Trail »

Article 1, organisateur : CLUB 26 ALLAN

- Infos, inscriptions : 06.33.65.11.04
- Direction de course : 06.08.00.53.70

Article 2, définition :

Course nature de type Trail sur trois parcours, 12km, 23km et courses enfants à effectuer en solo.

Ouvert aux catégories baby athlé (nés en 2020 et après), éveil athlétique (nés en 2017 à 2019) et poussins (nés en 2015 et 2016) pour les parcours enfants, juniors (uniquement pour le 12km), espoirs, seniors et masters, hommes et femmes de chaque catégorie (pour le 12 km et le 23 km).

Pour participer à cette épreuve, chaque participant devra présenter à l'organisateur, lors de son inscription, soit :

- D'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation,

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées)

- Ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé) valable à la date du 11/10/2026

Ce document **sera conservé** par l'organisation en tant que justificatif.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le nombre de coureurs est limité à 500.

L'accueil des coureurs le jour de la course nature (dossards, café/thé et viennoiserie d'accueil, remise des cadeaux à tous les inscrits, s'effectuera au foyer rural d'animation d'Allan, grand parking obligatoire disponible).

Les dossards sont à retirer :

- Au foyer rural d'animation d'Allan le samedi 10 octobre de 14h à 18h
- Au foyer rural d'animation d'Allan le dimanche de la course de 7h30 à 8h30 dernier délai pour la course du 23km et de 7h30 à 9h30 dernier délai pour la course du 12km

Le départ sera donné à 9h00 pour le 23km et à 10h00 pour le 12km, au vieux village d'Allan (Château) où sera disposé le ravitaillement d'arrivée.

Pour les 3 catégories enfants, les inscriptions se feront sur le lieu de départ de la course au vieux village d'Allan de 11h à 11h45 dernier délai.

Le départ des 3 courses enfants s'effectuera à-partir de 12h05.

ATTENTION :

Prévoir un temps de déplacement de 25mn en trotinant pour se rendre du foyer rural au vieux village (Château) tout en respectant le fléchage et le code de la route ; ce temps de déplacement vous servira d'échauffement ; l'accès au vieux village (départ de la course) est précédé de deux montées successives !

Article 3, inscriptions :

La date limite des inscriptions sur le site Le-Sportif.com est fixé le vendredi 9 octobre à minuit.

Jusqu'à cette date, le tarif des inscriptions par coureur est fixé à :

- 25 € pour la course du 23km
- 15 € pour la course du 12km

En fonction des places disponibles, il sera possible de s'inscrire sur place (au foyer rural d'animation d'Allan), le samedi 10 octobre de 14h à 19h et le dimanche 12 octobre de 7h30 à 8h30 pour la course du 23km et de 7h30 à 9h30 pour la course du 12km avec un supplément de + 2€.

- Gratuit pour les 3 courses enfants

Article 4, parcours :

Le parcours est composé de 2 boucles, la première de 12km avec 400 D+ environ et la seconde de 23km avec 800 D+ environ avec des parties communes.

Le parcours enfant « poussins » s'effectuera sur une seule boucle de 1 700m avec 28m D+ environ sur le site du vieux village.

Le parcours enfant « éveil athlétique » s'effectuera sur une seule boucle de 950m avec 10m D+ environ sur le site du vieux village.

Le parcours enfant « baby athlé » s'effectuera sur une seule boucle de 350m avec 2m D+ environ à l'intérieur du site du vieux village.

Le départ et l'arrivée seront effectués au vieux village (Château).

Pour des raisons de sécurité et de fair-play, il est obligatoire de rester sur l'itinéraire balisé.

Article 5, dossard :

Le port du dossard est obligatoire et doit être visible porté sur le torse avec 4 épingles.

Tout dossard mis dans un sac ou porter dans le dos peut entraîner une pénalité dû à la non-détection.

Le dossard remis ne devra pas subir de modification (pliage, découpage...).

Les dossards sont à retirer :

- Au foyer rural d'animation d'Allan le samedi 10 octobre de 14h à 18h
- Au foyer rural d'animation d'Allan le dimanche de la course de 7h30 à 8h30 dernier délai pour la course du 23km et de 7h30 à 9h30 dernier délai pour la course du 12km

Article 6, matériel :

➤ Obligatoire :

- Tenue sportive en adéquation avec la pratique de la course à pied Trail
- Gobelet individuel obligatoire car aucun gobelet sur les ravitaillements ne sera fourni
- Sifflet + couverture de survie
- Réserve d'eau d'au moins 50 cl pour les deux parcours
- 1 barre énergétique
- Téléphone portable chargé et allumé avec numéro du directeur de course enregistré (06.08.00.53.70)

➤ Conseillé :

- En fonction de la météo (grande chaleur ou au contraire temps frais voir météo froide et ou pluvieuse) :
 - Vêtements chauds et imperméables : blouson coupe-vent avec capuche, collant long, T-shirt manche longue, buff, gants, bonnet
 - Crème solaire
 - Casquette
 - Lunette de soleil
 - Réserve d'eau individuelle supplémentaire
 - Bande élastoplaste (1m x 6cm)

Tout participant pourra être contrôlé sur le parcours.

L'absence du matériel obligatoire pourra conduire à une disqualification.

Les bâtons sont interdits.

Les épingles ne sont pas fournies.

Article 7, ravitaillements :

3 points de ravitaillement seront mis à disposition :

Le premier au km 12,5 (parcours du 23km) et km 5,9 (parcours du 12km), solide et liquide, ravitaillement commun pour les deux parcours

Le deuxième, au km 19,2 (parcours du 23km) et km 8,3 (parcours du 12km) uniquement liquide, commun pour les deux parcours

Le troisième, à l'arrivée, ravitaillement solide et liquide, pour tous.

Article 8, barrières horaires :

Une barrière horaire est fixée au km 12,5 (lieu du 1^{er} ravitaillement) à 12h (soit 3h après le départ), uniquement pour les participants du 23km avec l'obligation d'emprunter le parcours du 12km.

En fonction des conditions météorologiques, cette barrière horaire pourra être modifiée sans préavis par le directeur de course ; elle sera annoncée, si changement, juste avant le départ.

Cette barrière horaire sera déterminée en fonction du temps nécessaire aux coureurs pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée et prendra en compte le temps nécessaire aux bénévoles pour le repli du matériel installé sur le site de la course.

Article 9, abandons :

Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible à un membre de l'organisation ou au directeur de course (06.08.00.53.70). Le dossard doit être ramené à un bénévole de l'organisation.

Article 10, secours :

Les secours seront assurés sur place et sur les deux parcours.

Article 11, assurance :

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur.

Les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Article 12, secours et entraide :

Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque coureur participera sous sa propre responsabilité et devra se présenter au départ en bonne condition physique et psychologique.

Article 13, animaux :

Les chiens et autres animaux ne sont pas autorisés.

Article 14, respect :

Les concurrents sont tenus de respecter les bénévoles, le code de la route, ainsi que leur environnement.

Il est interdit de jeter ses déchets dans la nature.

Tout concurrent ne respectant pas ces règles pourra être éliminé.

Article 15, annulation du participant :

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original daté du mercredi 30 septembre 2025 dernier délais ; au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

La demande devra être adressée par courrier à :

Sébastien GODY, 390 chemin des prés neufs, 26780 Allan

Article 16, cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 17, modification, annulation de l'épreuve par l'organisateur :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve, la barrière horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis, voir d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient en danger la vie du coureur ou tous cas de force majeur (Notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques).

Article 18, droit d'image :

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié par écrit du concurrent.

Article 19, acceptation du règlement :

En s'inscrivant à l'épreuve, les participants acceptent ce règlement et s'engagent à le respecter sans conditions. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Article 20, récompenses :

Les 3 premières femmes du classement scratch du 12 km

Les 3 premières femmes du classement scratch du 23 km

Les 3 premiers hommes du classement scratch du 12 km

Les 3 premiers hommes du classement scratch du 23 km

Cérémonie des fleurs :

La 4^{ème}, la 5^{ème} et la 6^{ème} femme du classement scratch du 12 km

La 4^{ème}, la 5^{ème} et la 6^{ème} femme du classement scratch du 23 km

Le 4^{ème}, le 5^{ème} et le 6^{ème} homme du classement scratch du 12 km

Le 4^{ème}, le 5^{ème} et le 6^{ème} homme du classement scratch du 23 km

Récompense pour les 3 clubs le plus représenté

Bière finishers

Tous les enfants inscrits se verront récompensés